

# ST MARTIN LE GREARD



*La vie est comme un arc en ciel : il faut à la fois de la pluie et du soleil pour avoir les couleurs.*

**Le conseil municipal vous présente ses  
meilleurs vœux pour l'année 2019**

Chers Amies et Amis,

Au nom de toute l'équipe municipale que je représente, je vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour 2019.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une année heureuse et pleine d'énergie pour vous permettre de mener à bien vos projets personnels et professionnels.

L'équipe municipale et moi allons continuer nos actions pour respecter les engagements que nous avons pris devant vous.

En préambules, je vous propose un retour sur l'année 2018 dont :

- L'aménagement de trottoirs sur RD 119
- La réhabilitation d'un logement locatif au presbytère
- La création de réseau pluvial et aménagement de voirie au hameau le Palais.
- L'acquisition de parcelles dans le bourg.

Les perspectives pour l'année à venir :

- La réalisation de nouveaux trottoirs, d'un parking face à la Mairie et l'acquisition de parcelles dans le bourg afin de développer le stationnement et de nouvelles voiries de liaison.

Je souhaite remercier toutes celles et ceux qui s'engagent, en faveur de la vie locale, de ses habitants et surtout de sa jeunesse.

Pour cette année 2019 je vous souhaite à vous-mêmes et à vos proches, la santé, la joie et la réussite de tous vos projets.

Philippe LAMORT

# Composition du Conseil Municipal

Philippe LAMORT	<b>Maire</b>
Yves FOSSEY	<b>1<sup>ère</sup> Adjoint</b>
Nicolas DUBOST	<b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b>
Maryline PALMER	<b>3<sup>ème</sup> Adjointe</b>



## Assistés des conseillers municipaux :

Véronique AGNES  
Philippe GERMAIN  
Fabrice GOUBARD  
Nicolas HAMEL  
Stéphane HAMEL  
Bruno LEGRAND  
Frédérique SALMON



*Debout (de gauche à droite) :* Fabrice GOUBARD – Stéphane HAMEL – Nicolas DUBOST – Yves FOSSEY –  
Bruno LEGRAND – Nicolas HAMEL – Philippe GERMAIN

*Assis (de gauche à droite) :* Véronique AGNES – Philippe LAMORT – Maryline PALMER

Absente sur la photo : Frédérique SALMON



## Personnel communal

**Sylvie BROQUET** Secrétaire de Mairie



**Guy Margot** Agent technique

**Fabrice Onfroy** Agent technique



En février 2018, Mr Bernard MARIE employé municipal de notre commune a fait valoir ses droits à la retraite après 6 années passées dans notre commune, à entretenir les espaces verts et une quantité d'autres travaux pour le bien des habitants. Nous le remercions encore pour sa disponibilité et nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite auprès de sa famille,

Un taille haies lui a été offert lors d'un pot de l'amitié ce qui lui permettra de ne pas perdre la main et de garder, nous l'espérons tous, un bon souvenir de St Martin le Gréard.

**BONNE RETRAITE !!!**



## LE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Il intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire, il concerne **tous les jeunes Français, filles et garçons**. Cette démarche s'effectue dans la mairie du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales ; elles sont transmises au Centre du service national de Caen qui établit les convocations pour la « Journée défense et citoyenneté » (JDC).

**Le certificat de participation à la JDC est indispensable** pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (CAP, baccalauréat, examen du permis de conduire...).

Afin de procéder à son recensement, le jeune doit se munir :

- De sa carte nationale d'identité (en cours de validité)
- Du livret de famille de ses parents

Coordonnées du Centre du service national de Caen (pour toutes questions relatives à la JDC et en **cas de changement d'adresse**, modification de date, ...)

Quartier Lorge, 11 rue Neuve Bourg l'Abbé BP 90 552

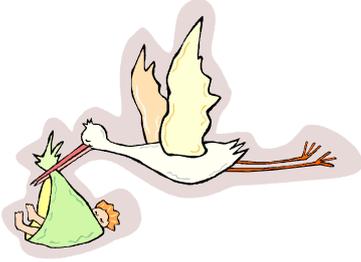
14037 Caen Cedex

Tél : 02 31 38 47 50

Mél : [csn-caen.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-caen.jdc.fct@intradef.gouv.fr)



# ETAT CIVIL 2018



## NAISSANCES

19/01/2018	Gaspard PALMER
26/01/2018	Manoa LETERRIER
02/02/2018	Sirine DKHILI
05/04/2018	Charlie VULLIEZ
11/05/2018	Gaëlle LOUIS
13/06/2018	Maxence FOSSEY
04/07/2018	Mélody BOBET
19/07/2018	Noé LECHEVALLIER
25/07/2018	Lana CHAPELLE
26/07/2018	Nolan LAMARE
26/07/2018	Eden LAMARE
14/12/2018	Julyana ESNAULT

## TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

22/10/2018          Lucien LECONTE

Où que ce soit, un chien doit toujours rester sous le contrôle direct de son maître et à proximité de lui.

L'arrêté préfectoral n°00-155 V du 27 mars 2000 interdit la divagation des chiens et prescrit au maire de conduire en fourrière les animaux errants



Les déjections de votre animal de compagnie n'ont pas leur place sur les espaces verts.

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, trottoirs et espaces verts publics. Seuls les caniveaux sont autorisés, à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un passage piéton.

## Lutte contre les bruits de voisinage

Monsieur le maire rappelle aux habitants de la commune que l'arrêté préfectoral du 27 mars 1997 réglemente l'utilisation des outils ou appareils électriques ou thermiques (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, taille-haies) pour les travaux de jardinage ou de bricolage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage.

### Horaires autorisés

Jours ouvrables	8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30
Samedis	9h00 à 12h00 et 14h30 à 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 à 12h00

## Il est interdit de brûler des déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie, vous pouvez également en faire un compost individuel

# INCIVILITES

**De nouveau, cette année a été marquée par des incivilités qui dégradent notre village.**

La vitre de l'abri de bus a été brisée, son remplacement implique une franchise d'assurance de 800 €.

La porte des toilettes publiques qui venait d'être remplacée, a de nouveau été vandalisée. Une nouvelle franchise est à prévoir.

**Des plaintes ont dû être déposées à la gendarmerie de Beaumont Hague, pour lesquelles des enquêtes sont en cours.**



**Ces actes sont pour tous inadmissibles !!!**

**Et impactent les impôts !**

**Il ne fait aucun doute que chacun d'entre nous se sent concerné par de tels actes.**

Les dépôts sauvages autour des containers de tri sélectif sont interdits et passibles d'une amende. La déchetterie de Martinvast est susceptible de prendre ces encombrants. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de respecter les consignes de tri sélectif. De plus, en cas de doute, des dépliants sont disponibles en mairie.

Le tri n'est pas qu'un petit geste : son impact est bien plus vaste qu'il n'y paraît. C'est la somme de petits gestes quotidiens de chacun qui produit de grands effets pour protéger les ressources naturelles.



# DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- Pour un certificat de scolarité, au directeur de l'école
- Pour un certificat de travail, à votre employeur
- Pour un certificat de vaccination, au praticien qui effectue le vaccin ou en mairie
- Pour une déclaration de décès et un extrait d'acte de décès, en mairie du lieu de décès
- Pour un extrait ou une déclaration de naissance, en mairie du lieu de naissance
- Pour un extrait d'acte de mariage, en mairie du lieu de mariage
- Pour un duplicata du livret de famille, en mairie du domicile
- Pour un certificat de non-imposition, à la perception
- Pour un certificat de nationalité, au greffe du tribunal d'instance
- Pour une carte grise ou un certificat de non gage, en préfecture
- Pour une demande de casier judiciaire, Service du casier judiciaire - 107, rue Landreau - 44079 NANTES Cedex
- Pour un passeport dans les grandes villes les plus proches (Cherbourg, Valognes....)

En mairie pour :

- une fiche de nationalité française
- certificat matériel de signature
- certificat de concubinage
- carte d'électeur

**Certificat d'autorisation de sortie du territoire redevient obligatoire depuis le 15 janvier 2017.**

Le formulaire d'autorisation de sortie de territoire doit être complété et signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale.

Disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Le mineur doit voyager avec sa pièce d'identité et la photocopie de celle du parent signataire de l'autorisation.

## LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE :

**Dans une mairie disposant d'une station de recueil des demandes de passeports biométriques :**  
Beaumont-Hague, Bricquebec, Cherbourg, Equeurdreville, Quettehou, Turlaville et Valognes.

-Je peux faire ma pré-demande en ligne en créant un compte personnel sur le site :  
<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

-Le formulaire peut également être retiré en mairie de Saint Martin Le Gréard.



<https://connexion.mon.service-public.fr>

# PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

L'enregistrement d'une convention de PACS peut se faire auprès :  
- de la mairie du lieu où les partenaires ont leur résidence commune,  
- chez un notaire.

## Pièces à fournir

Dans tous les cas

- Le formulaire Cerfa n°15725\*02 de déclaration conjointe de conclusion de PACS et d'attestation sur l'honneur de résidence commune et d'absence de lien de parenté et d'alliance constituant un empêchement au PACS, dûment rempli et signé (imprimé disponible sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15725.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15725.do))
- La convention de PACS dûment signée (modèle Cerfa n°15726\*02 disponible sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15726.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15726.do)).
- La photocopie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque partenaire.
- Un extrait avec filiation d'acte de naissance de chaque partenaire datant de moins de 3 mois à la date d'enregistrement de la convention, ou de moins de 6 mois si le document émane d'une autorité étrangère (l'extrait d'acte de naissance étranger devra, le cas échéant, être légalisé ou apostillé et traduit par un traducteur assermenté).



Pour les personnes nées dans une commune française, les demandes d'extrait avec filiation d'acte de naissance se font auprès de la mairie du lieu de naissance (se renseigner auprès de la mairie concernée pour connaître les modalités de délivrance).

Selon les cas, pièces complémentaires à fournir

## En cas de veuvage des partenaires

- La copie du livret de famille portant mention du décès du conjoint ou un extrait avec filiation de l'acte de naissance du conjoint décédé.

## Pour les partenaires bénéficiant d'une mesure de protection (tutelle, curatelle.)

- La copie de la décision de placement ou de renouvellement de la mesure de protection ou un extrait du répertoire civil.



La convention de PACS doit comporter l'identité et la signature de la personne en charge de la protection. En cas de tutelle, la convention doit en plus comporter l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille s'il a été constitué.

## Pour les partenaires de nationalité étrangère

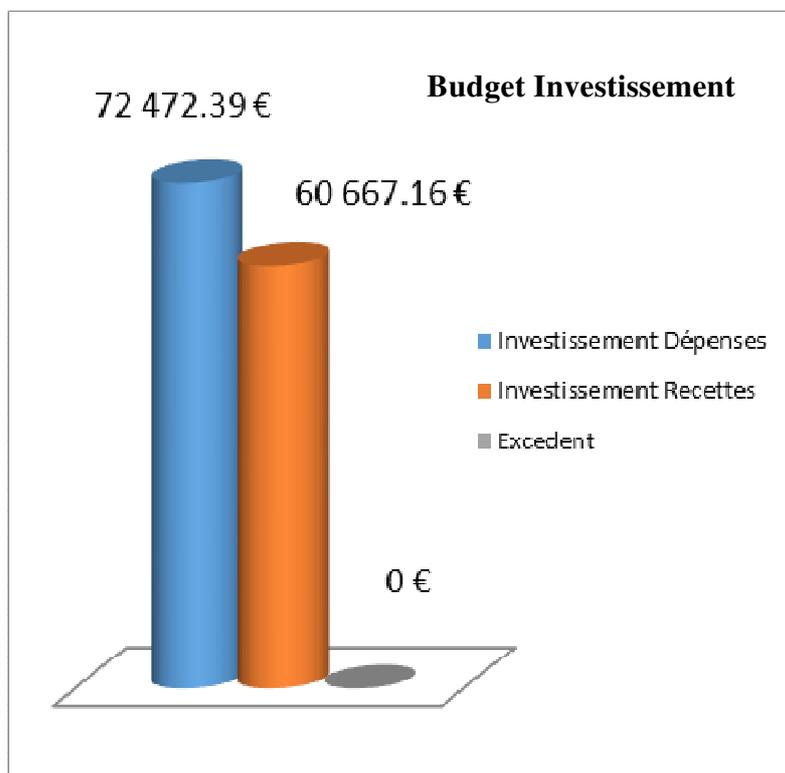
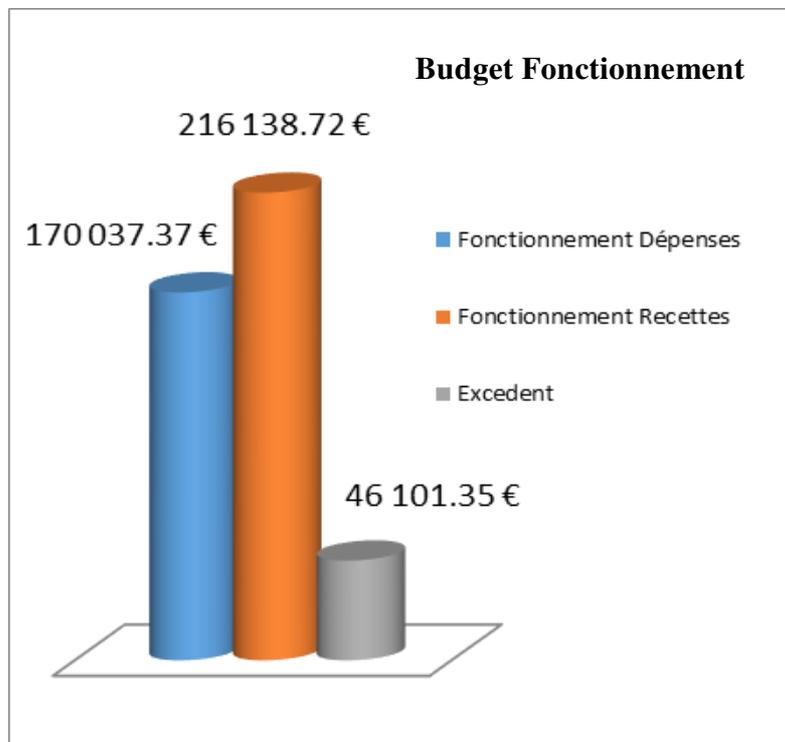
- Un certificat de coutume du pays étranger faisant état du contenu de la loi personnelle du partenaire et indiquant qu'il est célibataire et majeur au regard de sa loi nationale et qu'il n'est pas placé sous un régime de protection.
- Un certificat de non-PACS délivré par le service central de l'état civil du ministère des affaires étrangères (à demander à l'adresse suivante : Service central d'état civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES cedex 09 ou via le site <https://www.service-public.fr>) si le partenaire est né à l'étranger.
- Une attestation d'inscription au répertoire civil et au répertoire civil annexe délivrée par le service central d'état civil si le partenaire est né à l'étranger et réside en France depuis plus d'un an.



Il est possible qu'un PACS enregistré en France ne soit pas reconnu par les autorités du pays étranger.

pour obtenir des conseils quant au contenu de la convention de PACS et aux dispositions complémentaires à prendre pour protéger le partenaire, vous pouvez contacter un avocat, un notaire ou le Conseil départemental d'accès au droit.

# UN COUP D'ŒIL SUR LES COMPTES



## Pôle de proximité de Douve et Divette

### Le Transport de proximité

2 services possibles :

- Le **mardi après-midi** vers Cherbourg (Polyclinique, centre ville, hôpital Pasteur)
- Le **jeudi matin** (Polyclinique, centre ville, hôpital Pasteur)

**Ticket à 2.30 €, soit 4.60 € pour l'aller-retour**

### C.M.S. (CLIC)

**Le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 10h à 12h.**

Le C.M.S. est un lieu d'accueil de proximité destiné à fournir aux personnes âgées (plus de 60 ans), MDPH et à leurs familles des informations, des conseils et des orientations (informations sur les soins médicaux, l'aide à domicile, la téléassistance, les maisons de retraite, l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, l'aide sociale...). Ce service est accessible à tous.

### Le Visio-relais

**Ouvert tous les jours. 10h à 12h et de 13h30 à 17h**

Vous pouvez entrer facilement en contact avec les organismes suivants et échanger en temps réel des documents :



### M.E.F : Mission Locale

**Tous les mardis après-midi, sur rendez-vous**

La mission Locale du Cotentin accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, dans la réalisation de leurs projets. Elle propose une relation personnalisée et globale pour guider les jeunes dans l'élaboration d'un parcours individualisé d'insertion. Elle apporte des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés que rencontrent les jeunes, aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans ceux de la formation, de la santé, du logement, des ressources ou des loisirs.

Pour prendre rendez-vous :  
**02.33.01.64.65**

### Conciliateur de justice

**Le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 14h à 17h sur rendez-vous**  
**Marc PERES : 06.43.12.92.40**

Le conciliateur est un auxiliaire de justice qui présente les garanties de discrétion et d'impartialité. La conciliation peut concerner divers litiges de la vie quotidienne :

- Conflit de voisinage
- Difficulté de recouvrement d'une créance
- Contestation d'une facture
- Litiges avec un opérateur (EDF, Orange, SFR...)
- Difficultés pour le parfait achèvement de travaux...

### Assistante sociale

**Le mardi matin sur rendez-vous (téléphoner au Centre Médico-Social d'Octeville : 02.33.10.01.50)**

Répond à la demande des usagers dans différents domaines :  
Détresses financières, difficultés matérielles ou administratives, difficultés d'ordre psychosocial ou relationnelles, problèmes éducatifs, difficultés de santé...

### L'Agence Postale

**Ouverte tous les jours de 10h à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 10h à 12h.**

Pour toutes les opérations postales et financières de dépannage

### MEF : PLIE

**Le 1<sup>er</sup> Lundi des semaines impaires sur rendez-vous**

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) propose un accompagnement renforcé pour les personnes en recherche d'emplois et rencontrant des difficultés spécifiques.

Pour en bénéficier :

- Adressez-vous à votre conseiller habituel (pôle emploi, CCAS, CMS...)
- Contactez directement le PLIE : 02.33.01.64.69 ou [contact.plie@mef-cotentin.com](mailto:contact.plie@mef-cotentin.com)

Sont prioritairement ciblés :

- les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an
- les bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH
- les personnes de plus de 45 ans
- les travailleurs handicapés
- les personnes faiblement qualifiées
- les personnes en situation de monoparentalité

### A.D.M.R.

**Permanence les premiers et derniers vendredis du mois de 10 h à 12 h**

**Mme GARCIA 06.01.88.14.57**  
Réseau associatif de services à la personne

L'ADMR accompagne les personnes âgées et personnes en situations de handicap dans les actes quotidiens de la vie.

Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi garde de jour et de nuit.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la crèche est gérée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Ce multi-accueil propose d'accueillir vos enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

## Description de la structure :

24 enfants sont accueillis par jour.

Les **professionnelles** présentes ont des diplômes dans la petite enfance (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture ou CAP petite enfance).

Les enfants sont répartis en 2 sections : 8 bébés d'un côté, 8 moyens et 8 grands de l'autre.

Le **tarif** est calculé selon les revenus des parents (de 0.32€ à 2.92€ de l'heure en 2018)

## Les différents types d'accueil proposés :

**L'accueil régulier** : de 1 à 5 jours fixes par semaine sur l'année.

**L'accueil occasionnel** : de quelques heures à 3 jours par semaine, selon les besoins des parents (le temps d'un rendez-vous, d'un plein de courses ou d'un moment de détente...)

**L'accueil d'urgence** : solution de dépannage le temps de retrouver un mode de garde ou lors d'un arrêt maladie de son assistant(e) maternel(e).



**Chaque année, différents projets sont organisés selon des thèmes choisis. Les enfants profitent des ateliers proposés par les professionnelles et par les intervenants extérieurs (bibliothèque, psychomotricienne, ...)**

Découvertes des musiques et danses africaines avec Fatoumata



Sortie de fin d'année avec les futurs écoliers et leurs parents à la ferme



## Contact :

Crèche Les Bout'en train  
85, route de l'Oraille  
50690 MARTINVAST  
02.33.03.80.38  
[creche@douvedivette](mailto:creche@douvedivette)

Séances de yoga avec Flavie

**Un service destiné aux parents,  
aux professionnels et futurs professionnels de l'accueil individuel des  
jeunes enfants, sans oublier les jeunes enfants.**

## Un lieu d'informations

- ✳ Information sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs)
- ✳ Mise en relation de l'offre et de la demande (places d'accueil disponibles chez les assistant(e)s maternel(le)s ou en garde à domicile)
- ✳ Accompagnement d'ordre général à la fonction employeur / salarié (informations sur les droits et les obligations des parties, orientation vers les instances spécialisées...)
- ✳ Information aux futurs professionnels

## Un lieu de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

- ✳ Réunions à thème, temps d'échanges professionnels...
- ✳ Ateliers d'éveil et de socialisation des enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) ou de leur garde à domicile

Peinture, jeux de graines, éveil musical, jeux sensoriels, motricité, éveil corporel...

Sont également proposées des matinées ludothèque, bibliothèque, des rencontres intergénérationnelles à l'EHPAD de Martinvast...

## Pour devenir assistant(e) maternel(le)

La PMI organise des réunions d'informations pour les candidat(e)s à l'agrément. Renseignements auprès du RAM

### Contact :

RAM Les Bout'en train  
85, route de l'Oraille  
50690 MARTINVEST  
02.33.03.07.47

[ram@douvedivette.fr](mailto:ram@douvedivette.fr) / [www.douvedivette.fr](http://www.douvedivette.fr)



**Accueil :** Rendez-vous: Lundi 13h30-16h30 Mardi 13h30-17h30 Jeudi 13h30-17h30 Permanence: Mercredi 8h30-12h

# S.I.V.O.S

## (Syndicat Intercommunal à vocation Scolaire)

Actuellement les enfants de notre commune scolarisés de la Maternelle à la Primaire fréquentent principalement les écoles d'Hardinvast et de Couville.

Cependant quelques-uns d'entre eux sont accueillis dans d'autres établissements à titre dérogatoire.

Les conseils municipaux de St Martin le Gréard et d'Hardinvast ont voté à l'unanimité le projet commun de création d'un SIVOS, afin de pérenniser notre école rurale.

C'est ce syndicat qui exercera l'ensemble des compétences scolaires et périscolaires (écoles, cantines, garderies, entretien des bâtiments alloués à ces activités) au nom de nos deux communes.

Il sera administré par des membres de ces deux conseils municipaux dont le siège sera situé à la mairie de Hardinvast.

La répartition des charges :

- 80 % du financement effectué au prorata du nombre d'élèves
- 20 % du financement effectué au prorata de la population légale INSEE

Les deux communes sont actuellement en attente de l'accord de l'inspectrice d'académie attentive aux arguments exposés pour créer une 6<sup>-ème</sup> classe. La création du SIVOS en Mars pour les inscriptions de la rentrée 2019/2020 va permettre aux enfants des villages et à leurs familles de rester fidèles à notre territoire.

La convention avec la commune de Couville reste maintenue pour accueillir vos enfants déjà scolarisés et le regroupement fratrie.



L'Association des Parents d'Élève d'Hardinvast a pour but de récolter des fonds pour les enfants de l'école soit par des sorties scolaires, spectacle de Noël, les transports, les goûters...



Le nouveau bureau pour la saison 2018 2019 a été élu le 28 septembre 2018,

Il est composé de :

- Carine MEDANI (présidente)
- Sara DUBOST (vice-présidente)
- Maryline GAUDUIN (secrétaire)
- Katiana LE BIAN (trésorière)

L'APE a réalisé en 2018, les animations suivantes :

- 9 septembre 2018 l'apéritif de bienvenue
- 5 novembre 2018 la vente de bulbes
- 24 novembre 2018 le repas couscous
- 7 décembre 2018 le marché de Noël, vente de chocolats et de saumon, séance photos
- 20 décembre 2018 le spectacle de Noël par le Théâtre
- 21 décembre 2018 le goûter de Noël

A venir :

- 25 janvier 2019 « Grilles galettes »
- 26 janvier 2019 les vœux de l'APE
- Courant mars 2019 projet « initiatives créations »
- Courant avril 2019 le carnaval, la vente de saumon et une tombola
- 28 juin 2019 la fête de l'école
- 23 novembre 2019 le repas couscous
- 6 décembre 2019 le marché de Noël

Et tout au long de l'année, vente de viennoiseries à la sortie de l'école et nous offrons également les sacs à dos aux élèves de CM2 qui partent au collège.

Nous rappelons que toutes ces manifestations organisées ont pour seul but d'apporter un petit plus dans le quotidien scolaire des enfants,

Pour nous contacter :

- Par mail : [carinesaid@free.fr](mailto:carinesaid@free.fr)
- Sur notre page Facebook : Association des parents d'élèves et amis d'Hardinvast



## Action sociale

### Fédération ADMR (Aide à Domicile en milieu Rural)

L'ADMR est une association loi 1901, à but non lucratif, qui gère de nombreux services d'aide à domicile afin de pouvoir proposer une aide à toutes personnes qui le désirent.

- **Le service aide ménagère** pour les retraités.
- **Le service auxiliaire de vie** pour les personnes handicapées.
- **Le service mandataire** (tierce personne) pour les personnes âgées, handicapées ou les particuliers employeurs.
- **Les services de soins infirmiers** pour les personnes âgées malades.
- **La téléalarme.**
- **Le service travailleur et auxiliaire familiale** pour les familles avec enfants.

### SSIAD (Service Soins Infirmières à Domicile)

- Adhésion au S.S.I.A.D. de Valognes depuis Juin 2005
- Ce service, gratuit pour le bénéficiaire sur prescription médicale, est assuré par des aides-soignantes pour la toilette et soins de nursing des personnes âgées.

## Manifestations

### Galette des rois le 28 janvier 2018



Un dimanche après-midi d'hiver, un après-midi de Janvier propice à une sieste au coin de la cheminée.....mais c'est sans compter sur le plaisir que nos aînés ont eu à se retrouver à l'occasion de la galette des rois !

Nous n'avons pas failli à la tradition et nous avons savouré tous ensemble la fameuse galette (de Couville évidemment !) frangipane ou pommes même les deux pour les plus gourmands, le tout arrosé d'un bon verre de vin ou d'une coupe de champagne bien pétillant !

Têtes couronnées ou pas, toutes et tous se sont régalés et sont repartis heureux de ces quelques heures si agréablement partagées

## Fête des mères le 25 mai 2018



Une maman pour la douceur  
Même les jours où son cœur pleure  
Ses bras consolent et réconfortent  
Une maman est toujours forte  
Une maman pour la saveur  
Dans ses recettes il n'y a que du bonheur  
Et des inventions généreuses  
Maman est vraiment merveilleuse  
Une maman pour la chaleur  
Avec un peu d'objets même sans valeur  
Elle fait d'un rien une maison  
Et la remplit de ses chansons

Quelques lignes pour ce joli poème qui en dit long sur le rôle unique et magique que tient une maman auprès de ses petits

Nous les avons accueillies nombreuses cette année encore, entourées de leurs familles pour les fêter et les honorer comme il se doit : un joli bouton de rose.....une coupe de champagne.....quelques douceurs .....et toujours ce plaisir de se retrouver pour de bons moments d'amitié

## Repas des aînés le 04 novembre 2018



Qu'il est bon de faire perdurer les traditions !!!!

C'est ce que la municipalité de St Martin a fait cette année encore en réunissant ses aînés pour leur repas annuel

C'est dans notre salle de convivialité que nous les avons accueillis, autour d'une table joliment fleurie et décorée pour célébrer ces retrouvailles annuelles

Notre repas était préparé par M .Leconte traiteur à qui nous accordons notre confiance depuis quelques années

Ce fut un succès comme à l'accoutumée : champagne et toasts chauds en guise de mise en bouche, puis paupiette de saumon.....un petit sorbet bien arrosé pour faire passer ! Puis le filet mignon au cidre et ses petits légumes, une assiette de fromage et de délicieuses mignardises pour clôturer ce festin ! Je ne vous parle pas des quelques verres de nectar blanc ou rouge !

Comme chaque année une pensée émue pour les absents souffrants ou disparus.....  
Mais en tous cas une bien belle journée passée ensemble dans la bonne humeur

# COMITE DES FETES DE SAINT MARTIN LE GREARD

Président : Bernard CHARTON

Trésorier : Fabien POILVERT

Secrétaire : Isabelle MARTIN

## Repas champêtre :

Plus de 170 convives pour ce rendez-vous traditionnel.



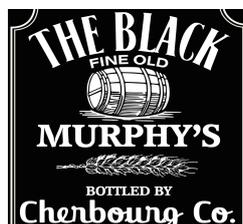
Menu : Coquille de surimi, agneau du pays, frites maison, fromage, dessert.



Très bonne ambiance sous la tente et soleil au rendez-vous.

## Fête de la musique :

Pour cette 4ème édition ambiance irlandaise à St Martin. La soirée s'est terminée avec des chansons normandes et bretonnes. Merci au Bar Épicerie Angelina pour sa présence



## Vide grenier 14 juillet 2018 :

Envie de faire de bonnes affaires à petits prix. N'hésitez pas à venir vous installer pour vendre tout ce qui ne vous sert plus. Une deuxième vie pour des objets pour un grand nombre de chineurs.



### Moules-frites :

110 inscrits pour déguster les moules de bouchot. Un délice avec des frites croustillantes.

Menu : 1 kir offert, moules-frites, fromage, dessert.

### Père Noël :



Une quarantaine d'enfants s'est réunie au City Park accompagnée de leurs parents. Le père Noël a distribué des bonbons et des chocolats. Un goûter a été offert aux familles présentes avec brioches et boissons chaudes.



Montage et démontage de la tente : Le comité des fêtes remercie tous les bénévoles qui participent au montage et démontage des tentes et à la préparation des manifestations. Prochain rendez-vous pour le montage des tentes : fin avril /début mai 2019 en fonction de la météo.

### Manifestations à venir pour 2019 :

Début juin : repas champêtre

Mi-juin : Fête de la musique

14 juillet : Vide grenier

Début septembre : moules frites

Mi-décembre : le père Noël

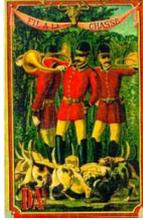


**Le comité recrute car certains membres quittent le comité pour partir vers d'autres projets. Si nous ne sommes pas assez nombreux, certaines manifestations risquent malheureusement de ne pas se faire. Les bénévoles qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenus. Même une aide ponctuelle est la bienvenue...**

**Alors n'hésitez pas !!!**

**Une réunion d'informations aura lieu le vendredi 8 février à 20h30 à la salle de convivialité de la mairie, vous en serez tous avertis par un courrier déposé dans votre boîte aux lettres.**

Pour plus de renseignements vous pouvez prendre contact avec Mr CHARTON Bernard au 06.71.64.84.51 ou Mme MARTIN Isabelle au 06.32.76.20.96.



## AMICALE DE CHASSE DE SAINT MARTIN LE GREARD

### Activités 2018/2019 :

**Février 2018** : repas des chasseurs à la salle de St Martin, invitation des propriétaires fonciers

**Mars** : repeuplement en faisans (couples).

**Avril** : confection et mise en place de passages dans les haies entre les prairies, colmatage de brèches effectuées durant la saison de chasse précédente notamment le long des routes

Entretien des arbres et plantation de 15 sapins dans l'ancienne poubelle.

**Septembre à février 2019** : régularisation population nuisibles, notamment autour des hameaux.

### Plan de chasse

L'amicale de chasse de St Martin Le Gréard adhère au plan de chasse départemental concernant tout d'abord la régularisation des populations de chevreuils et cette année le repeuplement en faisans.

Interdiction pendant toute la durée de chasse de tirer les poules faisanes, fermeture de la chasse des coqs au 15 décembre et tir autorisé uniquement le dimanche, le jeudi et les jours fériés.

Le but est d'obtenir une reproduction plus importante et ainsi de créer des souches naturelles pour à terme supprimer les lâchers de « gibier de tir ».

### Sécurité

Les chasseurs respectent l'environnement, ils respectent aussi les promeneurs.

Pour les saisons à venir les chasseurs porteront une tenue à dominance orange pour être reconnus et visibles entre eux et de tous les usagers de notre campagne.

Il serait également judicieux pour ces derniers de porter des vêtements clairs et voyants à pied ou à vélo...le jaune fluo est à la mode.

L'Amicale remercie tous les propriétaires, le conseil municipal pour leur aide à concrétiser ces projets.

*Meilleurs vœux 2019 à tous  
Bonheur, santé, prospérité.*

Le président, **Pascal PALMER**  
Le Secrétaire, **Jean HAMEL**  
Le trésorier, **Patrick LEGAIGNEUR**  
Le Garde-Chasse, **Fabrice GOUBARD**  
Siège : 5, Les Calais  
50690 St MARTINE LE GREARD  
Tél: 06 69 30 61 25





## COMMERCANTS ET ARTISANS

COUVERTURE - ZINGUERIE - BARDAGE  
FENÊTRE DE TOIT (VELUX)  
NEUF ET RÉNOVATION - DEVIS GRATUITS



**GOSSELIN**  
EURL

5, la Haute Lande  
50690  
SAINT-MARTIN-LE-GREARD

02 33 52 12 15 - 06 83 50 66 90



**Carrelage  
Faïence  
Petits travaux divers**

**Stéphane GAMBLIN**  
74, le Bourg  
50690 SAINT MARTIN LE GREARD  
Tél. : 02.33.93.19.43 / 06.01.15.42.22

**PICOT Daniel**

*Maçonnerie Charpente Couverture*

4 La mare Vernier

Tél : 02.33.93.97.87

**Bar – Epicerie Angéline**

Dépôt de pain – Presse  
Produit régionaux  
Jambon du bocage  
Rôtisserie le Dimanche

**Tél : 02.33.40.67.52**

Ouvert du Mardi au Vendredi de 6h30 à 20h30  
Le Samedi de 7h30 à 20h30  
Le Dimanche de 8h00 à 20h00

**La Pizza Garnie**

*Passer vos commandes  
au 06 26 37 09 80  
www.la-pizza-garnie.over-blog.com*



**PIZZAS CUITES  
SUR LA PIERRE**

*Le midi de 11h à 14 h et le soir de 17h30 à 21h*



**GARAGE**  
DEBROUSSAIS ET ENTRETIEN

**DIDIER  
BARTE**

AUTO MOTO  
PASSION

02 33 94 25 47 06 79 61 12 91

**JÉRÉMY GOSSELIN**

*Peinture et Revêtement  
Sols et Murs*

**06.73.12.68.45**  
jg.peinture50690@gmail.com

**GARAGE DE LA LANDE**  
RÉPARATIONS - ENTRETIEN TOUTES MARQUES



**EURO REPAR**  
CAR SERVICE

1, La Haute Lande - 50690 ST MARTIN LE GREARD  
☎ 02 33 03 33 03 - Fax 09 70 61 53 76  
garagedelalande50@orange.fr

